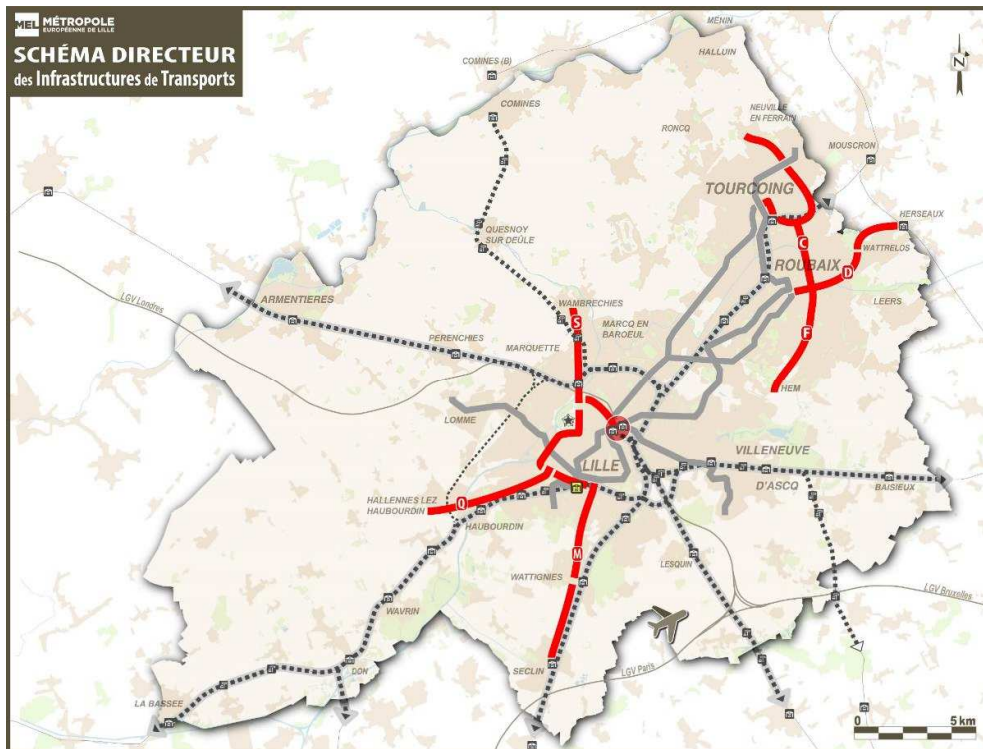


Communiqué de presse
Le 11 octobre 2019

Conseil Métropolitain du 11 octobre 2019

Schéma Directeur des Infrastructures de Transport :
la Métropole Européenne de Lille engage le processus de concertation
pour la création des 5 nouvelles lignes de tramway

En juin dernier, les élus métropolitains adoptaient à l'unanimité un plan ambitieux de développement de ses infrastructures de transport pour un investissement estimé à environ 2 milliards d'euros. Ce plan prévoit la création de 27 nouveaux projets dont 5 lignes de tramway. La Métropole Européenne de Lille (MEL) a, depuis, engagé les études nécessaires à la mise en œuvre de ces infrastructures majeures pour le territoire. En parallèle, le Conseil Métropolitain décide ce jour de saisir la Commission Nationale du Débat Public afin d'associer l'ensemble des métropolitains dès le début des études d'opportunité.



Les 5 nouvelles lignes de tramway en projet sont :

- Liaison entre Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roubaix et Hem (sur la carte C et F)
- Liaison entre Roubaix et Wattrelos (D)
- Liaison entre Lille, Wattignies et Seclin (M)
- Liaison entre Lille, Loos, Haubourdin et Hallennes-lez-Haubourdin (Q)
- Liaison entre Lille, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille et Wambrechies (S)

« Ces 5 nouvelles lignes de tramway, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de Lille, vont faciliter l'accès des métropolitains aux cœurs d'agglomération par les transports en commun et offrir de nouvelles solutions de déplacements. Il s'agit de lignes véritablement structurantes qui dessineront la métropole de demain. C'est la raison pour laquelle je souhaite que les citoyens soient pleinement associés, et ce dès le début de la mise en œuvre de ces projets. Leurs avis, notamment sur les tracés envisagés, viendront nourrir les études que nous menons. », déclare Daniel Janssens, Vice-Président en charge des Transports Publics à la Métropole Européenne de Lille.

La réalisation de ces lignes de tramway nécessite, compte tenu de leur rôle majeur dans l'aménagement du territoire, d'engager une large concertation publique. Le respect du Code de l'environnement impose la

saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement dès lors qu'ils comportent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Son rôle est de veiller à ce que soient portées à la bonne connaissance du public les études menées sur l'opportunité d'un projet et de s'assurer que les citoyens soient informés et puissent faire entendre leur point de vue dans les processus de décision.

Ainsi, la Métropole Européenne de Lille poursuit les études engagées et saisit la CNDP afin de permettre la tenue d'une concertation publique au 1^{er} semestre 2021. En outre, elle sollicite la Région Hauts-de-France pour saisir conjointement la CNDP sur la création d'une ligne de tramway entre Lille et Wambrechies et sur le devenir de la ligne ferroviaire Lille-Comines.

A propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse

Emilie Green-Leduc

eleduc@lillemetropole.fr

03 20 21 26 60